

mis en ligne le 2 janvier 2024

**ARRETE MUNICIPAL N°13154 DU 26 DECEMBRE 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

**TRAVAUX**

6 avenue de la plage

Du mercredi 3 au  
vendredi 12 janvier 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par la société SOLORPEC Batiment-13 rue de Cornouailles-CS70001-56274 PLOEMEUR CEDEX

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation d'un échafaudage il importe de modifier l'accès au trottoir et le stationnement.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A partir du mercredi 3 janvier 2024 à 8h00 et jusqu'au vendredi 12 janvier 2024 à 18h00, l'entreprise « Solorpec Batiment » est autorisée à installer un échafaudage, à hauteur du N°6 Avenue de la plage. Une partie du trottoir sera condamné et un emplacement de stationnement sera condamné.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3 :** La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

**ARTICLE 4 :** Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

